

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 96-01 du 31 janvier 1996

portant autorisation de ratification
de l'Accord de Crédit N° 2727/BEN
relatif au troisième Programme
d'Ajustement Structurel signé entre
la République du BENIN et l'Association
Internationale de Développement
le 8 juin 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du BENIN, notamment en ses articles 41, 53, 54, 55 et 68 ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant Composition du Gouvernement ;
- VU l'Accord de Crédit N° 2727/BEN relatif au troisième Programme d'Ajustement Structurel signé entre la République du BENIN et l'Association Internationale de Développement le 8 Juin 1995 ;
- VU le Décret N° 95-288 du 10 Octobre 1995 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de Crédit relatif au troisième Programme d'Ajustement Structurel signé le 8 Juin 1995 entre la République du BENIN et l'Association Internationale de Développement (AID) ;
- VU la Lettre N° 050/AN/PT du 26 Janvier 1996 du Président de l'Assemblée Nationale au Président de la République ;
- VU la Lettre N° 010-C/PR/CAB du 29 Janvier 1996 du Président de la République au Président de la Cour Constitutionnelle;
- VU la Lettre N° 011-C/PR/CAB du 29 Janvier 1996 du Président de la République au Président de l'Assemblée Nationale ;

VU la Lettre N° 002-C/AN/PT/SP du 30 Janvier 1996 du Président de l'Assemblée Nationale au Président de la République et publiée au Journal Officiel N° SPECIAL 106 ème ANNEE N° 2 TER DU 31 JANVIER 1996 ;

VU l'Avis motivé du Président de la Cour Constitutionnelle suivant lettre N° 005-C/C/CC/PT/SP du 30 Janvier 1996 et publié au Journal Officiel N° SPECIAL 106 ème ANNEE N° 2 TER DU 31 JANVIER 1996 ;

Sur rapport du Ministre des Finances, du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique et du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;

Après consultation du Président de la Cour Constitutionnelle et du Président de l'Assemblée Nationale le 30 Janvier 1996 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 30 Janvier 1996,

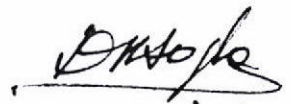
ORDONNE :

Article 1er.- Est autorisée la ratification de l'Accord de Crédit N° 2727/BEN relatif au troisième Programme d'Ajustement Structurel signé entre la République du BENIN et l'Association Internationale de Développement le 8 Juin 1995 dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- La présente Ordonnance sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 31 Janvier 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



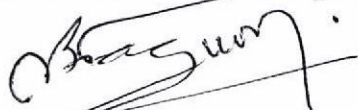
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale,



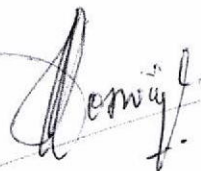
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre des Finances,




Paul DOSSOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,



Edgar-Yves MONNOU

Le Ministre chargé des Relations
avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,



Théodore HOLO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MF-MPRE-MAEC
12 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DGBM-CF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 DPE-DLC-INSAE 3 AID 2 UNB-FASJEP 2 IGF 2 DCCT-
GCONB 2 SPD-BN-DAN-ENA 4 JORB 1.-